Florence MALBRAN-LABAT

L'EXPRESSION DU PASSIF EN AKKADIEN

1. L'akkadien, langue de la Mésopotamie ancienne, appartient au groupe des langues sémitiques. Elle nous est connue par des témoignages écrits, essentiellement sur des tablettes d'argile, depuis la seconde moitié du IIIème millénaire jusqu'au premier siècle de notre ère.

Il convient de rappeler, en préliminaire, quelques traits caractéristiques qui pèsent sur la connaissance que nous en avons :

- 1.1 l'akkadien est noté au moyen d'une écriture héritée des Sumériens : le système cunéiforme, à la fois idéographique et phonétique, fut adapté pour transcrire une langue phonétisme, de structure et de vocabulaire tout Très complexe, riche en possibilités et en ambiguités, resta, tout au long de son histoire, le domaine réservé d'une fraction très limitée de la population. C'est dire que nous ne connaissons que la langue des lettrés. Cette langue, morte depuis plus de deux millénaires, nous est parvenue en quelque sorte "filtrée" par l'enseignement donné les écoles de scribes dans les grands intellectuels d'Assyrie, de Babylonie, de Syrie, d'Anatolie et même, un temps, d'Egypte.
- 1.2 le sentiment de cette bipolarité culturelle, sumérienne et akkadienne, était très vif même dans le domaine

linguistique : les scribes établirent de nombreuses listes bilingues et des paradigmes mettant en parallèle la morphologie du sumérien et celle de l'akkadien et les modes d'expression qui devaient se correspondre. Cette réflexion sur le fonctionnement comparé de ces deux langues fait apparaître, à côté des formes réelles, des formes théoriques engendrées par les possibilités de ces systèmes. Ainsi, pour autant que nous le sachions par notre documentation actuelle, certaines formes n'existent que dans des textes scolaires ou des listes lexicales.

- 2. Cette langue sémitique du nord-est (où il y a assimilation du \underline{n} devant consonne) possède un système verbal développé, très fortement structuré.
- 2.1. Le verbe, de racine triconsonantique, est susceptible de se présenter aux différents "temps" et "modes" avec des élargissements déterminant, à partir de la forme de base, trois "voix" et deux "sous-systèmes".

Les trois voix sont caractérisées par

- un redoublement de la deuxième consonne à la voix II
- un préfixe -š(a)

à la voix III

- un préfixe -n(a)

à la voix IV

Les deux sous-systèmes par

- un infixe -t(a)- pour le sous-système 2
- un infixe $-\tan(a)$ pour le sous-système 3.
- 2.2. Ces caractéristiques se combinent pour former 12 formes possibles pour chaque personne, à chaque temps et à chaque mode (I/1, /2, I/3; II/1, II/2, II/3; III/1, III/2, III/3; IV/, (IV/2) et IV/3), sans compter la forme rare III/II.

Le tableau suivant rend compte des combinaisons

consonantiques dans les différents radicaux :

	1		2 - <u>ta</u>	<u>.</u> –	3 - <u>tan</u> ((a) -
Ī		C ₃	C ₄ t C ₂	C ₃	C, tn	C ₂ C ₃
ĪĪ	C, C,C,	C ₃	C, t CC	C ₃	C _i t(n)	CC C
ĪĪĪ	š c, c,	C, Št	C, C,	C ₅	št(n)C	C ₂ C ₃
īv	n C ₄ C ₄ > C ₄ C ₄ C ₄ C ₄ C ₄	C _a >tt	C4 C2 C4 C2 C4 C2	C ₃ >1	t(n)C _a tt(n)C _a	C ₂ C ₃ C ₂ C ₃

2.3.1. La voix I présente le sémantisme de base de la racine.

La voix II est, d'une manière générale, intensive (cette intensité pouvant avoir des réalisations lexicales très variées). Pour les verbes d'état, intransitifs à la voix I, elle est transitive (ex.: damāqu (I) "etre bon", dummuqu (II) "rendre bon").

La voix III est causative/factitive (ex. <u>sabātu</u> (I) "prendre", <u>Yusbutu</u> (III) "faire prendre").

La voix IV est essentiellement passive (ex. <u>nasbutu</u> "être pris"), mais, pour certaines racines, elle a une valeur ingressive (ex. <u>nadāru</u> (I) "être en colère", <u>nanduru</u> (IV) "se mettre en colère"), pour d'autres, une valeur réflexive (ex. <u>labāšu</u> (I) "vêtir" <u>nalbašu</u> (IV) "s'habiller").

- 2.3.2.Le sous-système 2 (infixe -t(a)-) se définit difficilement; il semble marquer avant tout un changement d'orientation du procès (valeur séparative, réflexive, réciproque, etc.); les réalisations lexicales sont, là encore, très diverses. Le sous-système 3 a nettement une valeur itérative (ex. __sabatu (I/1) "prendre", sitabbutu (I/3) "prendre à plusieurs reprises", "prendre et reprendre").
- 2.3.3 Ces valeurs des sous-systèmes peuvent se combiner avec celles des différentes voix (ex. III/3 : factitif-répétitif)

mais, suivant le sémantisme de base, ces combinaisons peuvent aboutir à des significations plus ou moins spécifiques; certaines sont rares, d'autres ne sont pas attestées. II/2 -attesté uniquement pour quelques verbesest passif (passif de I ou de II suivant les racines); III/2, rare, est passif, réflexif ou réciproque (šalāmu (I) "etre intact", ustašlamu (III/2) "se garder mutuellement sains et saufs").

- 3.1 La distinction entre formes verbales conjuguées et formes nominales déclinées est très nette : s'opposent, d'une part, le présent, l'inaccompli, le parfait et l'impératif, de l'autre, les participes actif et passif et l'infinitif ; elle est plus discutable et discutée pour le permansif.
- 3.2 Ce dernier présente une formation particulière du système akkadien : ce sont les formes courtes du pronom sujet indépendant qui, suffixées au radical, en constituent les premières et deuxièmes personnes aux deux genres, au singulier comme au pluriel. Les troisièmes personnes présentent le radical nu au masculin singulier, une terminaison nominale féminine (-at) au féminin singulier et des terminaisons verbales (masc. -u, fém. -a) au pluriel.

Ces suffixes pronominaux peuvent être adjoints à des racines aussi bien nominales que verbales pour exprimer un état donné, sans repère dans le développement chronologique du discours : ex. pars-āku "je suis/j'ai été coupé" (verbe parāsu "couper"), šarr-āku "je suis/j'étais roi" (šarru "roi"), rēmēnêta "tu es/étais plein de pitié" (rēmēnû "qui est accessible à la pitié").

"Neutre" sur le plan de la diathèse, il est très fréquent pour les verbes d'état dans lesquels il exprime un statif (marsū "ils sont/étaient malades") alors que le présent, situé dans le déroulement chronologique, a une valeur ingressive (imarrisū "ils tombent/tomberont malades"). Pour les verbes d'action, le permansif exprime

l'état obtenu par l'accomplissement du procès.

Le permansif n'étant pas marqué par la diathèse, cet état peut concerner aussi bien l'agent que l'objet du procès. Le plus souvent, il a une valeur passive (pour les verbes d'état, seul le permansif de la voix III est passif : <u>Šudmuqat</u> "elle a été rendue bonne"; la voix II a un sens actif : dummuqat "elle rend/ a rendu bon";

tandis que la voix I exprime l'état <u>damqat</u> "elle est/était bonne"); mais, pour quelques verbes, il exprime l'état résultant du procès pour son agent ; ce sont essentiellement des verbes marquant un contrôle physique ou intellectuel. Il est quelques exemples, rares, de permansifs ayant, suivant les contextes, une valeur active ou une valeur passive (ex. <u>amir</u> "il est/était expérimenté", soit "il a/a eu de l'expérience" -m.à m. "il voit/a vu-" soit, plus fréquemment, "il est/a été (re)vu, vérifié").

4. Ainsi, en akkadien, le passif peut avoir trois expressions : la voix IV, la forme II/2 (rarement III/2) et le permansif.

La répartition de ces trois modes d'expression, qui sont loin d'être attestés pour tous les verbes, est à étudier dans les différents dialectes de l'akkadien (chronologiquement et géographiquement), pour les diverses racines, suivant les genres littéraires et les contextes.

Plusieurs facteurs peuvent entrer en ligne de compte pour déterminer l'emploi d'une forme plutôt que d'une autre : le sémantisme, la construction syntaxique, la visée, l'évolution de l'ensemble des formes au sein du système verbal et, en dehors (et même à l'intérieur) de la Mésopotamie, le jeu des langues vernaculaires en concurrence avec l'akkadien. Seule une étude d'ensemble permettrait peut-être de déterminer de ce point de vue des classes verbales.

5. Pour échapper aux écueils que représente la difficulté de maîtriser une documentation s'échelonnant sur plus de deux millénaires, dans une aire géographique vaste, pour des racines très inégalement attestées, à des niveaux de langue

racines très inégalement attestées, à des niveaux de langue très variés -mais d'où est presque totalement exclue la langue parlée-, c'est à l'intérieur d'une archive bien délimitée que, dans un premier temps, j'ai examiné l'emploi des passifs, celle constituée par les documents trouvés à Ras Shamra, l'antique Ugarit, sur la côte syrienne. Ce sont essentiellement des lettres, des textes juridiques et économiques; ils datent des XIVème et XIIIème siècles av. J.C.; si les formulaires des actes de donation, de vente, d'adoption, des verdicts des procès sont assez répétitifs, les lettres présentent des énoncés très variés.

5.1. Dans l'ensemble de cette documentation, il n'y a aucun exemple de passif II/2; la voix IV est attestée six fois.

La première attestation apparaît dans la lettre d'un général maintenant le blocus, entre le Liban et la mer, contre les Egyptiens. Pour accompagner une demande de renforts, il décrit ses conditions matérielles difficiles, l'intervention imminente de l'Egypte mais se fait fort, si ce sont des archers qui attaquent, d'en venir à bout :

ex.1: summa inanna sab pittate-ma sut ussam si maintenant troupe archers ceux (qui) sortent

u la lu adduk itti-šu et ne...pas certes suis **tué** avec elle

(=et si maintenant c'est une troupe d'archers qui sort et que je ne sois pas tué par elle, ...).

Le second exemple est celui d'un accord établi entre le roi de Gargamis et le roi d'Ugarit à propos des meurtres de leurs ressortissants respectifs commis sur leur territoire :

ex. 2 : <u>summa amīlu sa Gargamis ina libbi Ugarit iddāk</u>
si homme de Gargamis dans intérieur Ugarit est tué
(= si un homme de Gargamis est tué à l'intérieur
d'Ugarit, ...).

Il faut cependant noter que dans une version plus développée, et apparemment plus soignée puisqu'y apparaissent les dieux garants de l'accord, ce passif est remplacé par une forme impersonnelle:

ex.3 : <u>Šumma tamkārī</u> <u>Ša mandatti Ša Šar Ugarit ina libbi</u> si marchands de dotation du roi Ugarit dans intérieur

Gargamis idukkū

Gargamis ils tuent.

(= si des marchands dotés du roi d'Ugarit, à Gargamis, on tue, ...).

Le troisième cas d'emploi de la voix IV apparaît aussi dans un acte où intervient le roi de Gargamis : la décision du roi hittite Tudhaliya IV, par devant Initesub, roi de Gargamis, de libérer le roi d'Ugarit de ses obligations militaires jusqu'à la fin de la guerre avec l'Assyrie, contre le versement d'une somme en or. Dans cet exemple, le verbe à l'inaccompli exprime un futur indéterminé :

ex.4 : adi nukurtu ša Aššur iggammar ša šar Ugarit jusqu'à hostilité de Assyrie est achevée du roi Ugarit

şābū -su ana tillati la illakū

soldats-de lui pour aide ne... pas iront

(= Jusqu'à ce que les hostilités contre l'Assyrie soient achevées, les soldats du roi d'Ugarit n'auront pas à aller en renfort.).

Un autre accord entre le roi de Gargamis et celui d'Ugarit (à propos de meurtres de marchands) présente une forme IV :

ex.5 : <u>summa ... dāikū -sunu issabatū</u>
si meurtriers-d'eux sont pris
(= si leurs meurtriers sont pris, ...)

et, dans un contexte comparable, :

ex.6 : Yumma ... innammiru-ni işabbatu-ni NP

si ils s'entre-voient et saisissent NP

(=s'ils se mettent d'accord pour saisir NP).

Le dernier exemple apparaît dans la citation, en akkadien, d'une fable hittite:

ex.7 : ištēn amīlu MU.5.KAM ina bīt kīli kāli
un homme 5 ans dans maison détention a été
détenu
u kīme iqtabū mā ina šērti umuššarū —ka u
et quand ils ont dit : " dans matin ils libèreront-toi et

ittahnaq

il s'était étranglé

(=certain homme, durant cinq ans, en une prison prisonnier, quand on lui eut dit : " demain on te rendra la liberté", alors il s'était étranglé).

Cette forme IV a nettement, on le voit, une valeur réflexive.

Ces six exemples sont les seules attestations de la voix IV dans les documents en akkadien d'Ugarit : son emploi est donc très limité.

- 5.2. Dans ces conditions, on est donc amené à se demander comment sont exprimées les fonctions du passif telles qu'elles ont été décrites par G. Lazard (<u>Actances</u> I).
- des éléments essentiels de 5.2.1 la structuration l'akkadien de Syrie occidentale est décomposition la l'énoncé en séquences avec chacune un sujet-agent. Il n'y a pas de contrainte syntaxique nécessitant le passif deux verbes successifs (coordonnés ou subordonnés) ont actant commun qui, dans un cas, est agent et, dans l'autre, objet. Le plus souvent, le sujet est explicitement repris hors de la forme verbale et il n'y a pas d'ambiguïté; mais cette expression explicite n'est pas obligatoire : des verbes successifs peuvent avoir des sujets différents sans que celui-ci soit exprimé autrement que par les affixes verbaux indicateurs de la personne, du nombre et du genre du

sujet. Le jeu des pronoms compléments suffixés à la forme verbale assure souvent la cohérence de l'énoncé.

Mais il est des cas où l'énoncé grammatical est ambigu :

ex.8 <u>inanna alpī išriqū ištu qātī -kunu işşabtū</u>
maintenant boeufs ils ont volé hors mains-de vous ont pris

mārū māti-kunu ... ittalkū šarrāqū uttirū fils pays-de vous ils sont venus voleurs ont rendu

ištu qātī- šunu iltequ - šunu

hors mains-d'eux ils ont pris-eux

(= ils ont volé des boeufs et les ont pris hors de vos mains; des gens de votre pays ... sont intervenus ; les voleurs (les) ont rendus, ils les ont repris de leurs mains.

La logique de cette affaire veut que <u>iltequ</u> n'ait pas pour sujet les voleurs - <u>sarraqu</u> - qui sont sujets du verbe précédent : "voici qu'ils ont volé des boeufs et les ont pris ...; des gens de votre pays sont intervenus, les voleurs les ont restitués et ils (=les gens du pays <u>-maru</u> mati-) les ont repris.

- 5.2.2 Dans la plupart des contextes, l'ordre des termes indique clairement la visée du discours et lève l'ambiguïté de l'énoncé grammatical. Lorsqu'il y a effacement de l'agent, cela se fait par la thématisation de l'objet mis en tête de la phrase : alors que l'ordre neutre en akkadien est S O V (en akkadien de Syrie S V O est aussi fréquent), l'ordre O S V (ou O V S) est fréquent dans les lettres, entre autres, pour mettre l'accent sur le thème de la missive, souvent objet du verbe principal:
 - ex.9: pilka ša marianūti ša Ugarit ubbal NP

 charge de charistes de Ugarit assurera NP

 (= la charge des charistes de l'Ugarit sera assurée par NP;
 s'oppose à l'énoncé : NP ubbal pilka : "NP assurera la

charge ... " ou "c'est NP qui assurera la charge ... ").

Assum "à propos de" peut souligner cette mise en relief de l'objet :

- ex.10: assum pati- -ka ... lū sabtū propos frontières-de toi qu'elles soient prises
 - mamma lu la unakkar-šunuti

quelqu'un que ne... pas modifie-les (=à propos de tes frontières ... qu'elles soient prises et elles, que personne ne les modifie).

- 5.2.3. Le <u>passif impersonnel</u> est rendu en akkadien par deux tournures:
 - la 3ème pers. du pl., sans référent défini ; cet emploi est fréquent.
- ex.11: dinātu eqlāt de Harmana idainu ana pāni samši
 jugements terres Harmana ils ont jugé à face MonSoleil
 (= Les affaires des terres de la ville de Harmana ont été
 jugées devant Mon-Soleil -titre du roi hittite-).
- ex.12: tašpura mā elippāti nakri ina libbi tâmti tu as écrit: "bateaux ennemi à intérieur mer

<u>itamrū</u>

ils ont vu

(=tu m'as écrit : "On a vu des bateaux de l'ennemi sur la mer").

- l'emploi d'un impersonnel a) amilu "homme" ex.13: kīmē amīlu ana amīli tappi - su iltanappar

comme homme à homme compagnon-de lui il écrit souvent

atta Šupra

toi écris-moi

(=comme un homme entretient une correspondance avec son compagnon, toi (de même) écris-moi).

- b) le pronom ma(nu)mma / manummê "quelqu'un"

 ma(nu)mma / manummê ... la/ul "personne"
- ex.14: urram seram manumma eqla NP ul ileqqi à l'avenir personne champ NP ne...pas prendra

ištu qatī NP, hors mains NP

(= à l'avenir, personne ne pourra prendre à NP_2 le champ de NP_4 (passim dans les actes de donation).

- ex.15: <u>summa manummê usamraşu -sunuti</u>
 si quelqu'un fait être malheureux-**eux**(=si quelqu'un les rend malheureux,...: l'actif est ici au prix d'un impersonnel, de la forme élargie III et de la reprise par un pronom objet suffixe du patient du procès).
 - 5.2.4. A côté de ces tournures très courantes, signalons que les procès se rapportant à des phénomènes atmosphériques, pour lesquels apparaissent, dans de nombreuses langues, des passifs, sont exprimés le plus souvent par une construction interne (<u>zunnu izanninu</u> "les pluies pleuvent") et les verbes exprimant des sentiment sont fréquemment construits avec <u>libbu</u> "coeur" pour sujet (ex. <u>inazzaq libbu</u> "il est troublé" m. à m. "(son) coeur se trouble").
 - 5.3.1. Mais une fois présenté l'emploi très réduit de la voix

passive IV (l'absence du passif II/2), les tournures impersonnelles remplissant certaines fonctions du passif, il convient d'en venir à ce qui est peut-être le plus important en ce qui concerne a contrario la diathèse en akkadien de Syrie occidentale et dont j'ai schématisé le fonctionnement dans la présentation initiale du système verbal akkadien : le permansif.

Celui-ci est en effet très fréquent dans les textes d'Ugarit. Il serait trop long de dresser ici la liste exhaustive de toutes les formes de permansif qui y sont attestées : presque tous les textes juridiques et épistolaires en comportent.

- 5.3.2 Cette forme extrêmement expressive est employée dans des conditions qu'il est difficile de délimiter avec précision mais il apparaît que
 - a) dans la majorité des cas, le permansif est employé dans des contextes passés. Pourtant il peut se rapporter au futur :
- ex.15: adi ašrānu ašib kī tābi dugul -šu
 tant que là-bas il habitera favorablement regarde-lé'
 (=Tant qu'il demeurera là-bas, regarde-le favorablement")

Le permansif <u>asib</u> a la valeur d'un futur concomittant tandis que dans l'exemple suivant il représente un futur antérieur:

ex.16 : šumma urra šera anāku mitāku

- si à l'avenir moi je suis mort (... que Ba'al noie celui qui prendrait en mariage mon épouse Kubaba).
- b) Le permansif est employé aussi bien avec des verbes d'état que des verbes d'action.
- ex.17: abbu -ka itti Hatti salmu u la nakru

 pères-de toi avec Hatti étaient amis et non ennemis.

 (=Tes pères avaient des relations amicales et non hostiles

avec le Hatti).

ex.17 : tamkārū -ia ina Apsuna dāku

marchands-de moi dans Apsuna ont été tués

(= "De mes marchands ont été tués dans la ville d'Apsuna", ou mieux "il se trouve que des marchands ..." puisque ce verdict du roi hittite prend en considération le réglement de la situation créée par le meurtre de ses marchands dans la ville d'Apsuna).

5.3.3. Le permansif, comme son nom l'indique, met l'accent la permanence ; pour les verbes d'état, c'est un statif : il exprime un état considéré dans sa durée ; pour les verbes d'action, il met l'accent sur l'état résultant du procès, non sur le procès lui-même. Mais de quel point de vue état est-il considéré ? Dans le dernier exemple l'ensemble du texte montre que l'accent n'est mis ni sur les marchands assassinés ni sur les meurtriers, mais bien le fait sur qu'une certaine situation a découlé du fait qu'il y avait eu meurtre.

Certes, comme l'a montré M. Rowton, le permansif exprime "absence or lack of change" face à la conjugaison à préfixe personnel où "the speaker viewed event as change". Mais on peut se demander si "la fonction du statif est de décrire, le sujet dans un état résultatif et/ou continu" dans tous les cas. Dans les deux derniers exemples le thème n'est ni l'état des pères (abbū) ni celui des marchands (tamkārū) mais l'état de paix ou de guerre, dans le premier cas, la situation créée par des meurtres dans le second.

Le permansif exprime non un procès dans sa réalisation mais uniquement dans son aboutissement du point de vue du locuteur : la diathèse n'y est pas définie par nature. Les actants sont "neutralisés", le sujet peut être indifféremment agent ou patient.

Que le verbe soit mono-actanciel ou bi-actanciel, le

permansif, quant à lui, est une forme essentiellement mono-actancielle. La proposition qui est construite avec un permansif se compose

-soit de ce seul permansif : damiq "c'est bien", la dummuq "ce n'est pas bien du tout", gamir "c'est fini", etc.,

-soit du permansif et du substantif sujet

ex.19 : ex. abbu-ka salmu "tes pères étaient en paix"

-soit, et le cas est fréquent, avec, en outre, un circonstant, généralement un locatif.

- ex,20: tamkārū-ia ina Apsuna dākū "mes marchands ont été tués à Apsuna"
- 5.2.3. Il n'y a jamais -ou presque jamais- de complément direct d'une forme permansive; elle ne peut pas présenter de pronom suffixe complément. Les compléments sont toujours prépositionnels.
- 6.4 La forme permansive est essentiellement mono-actancielle: pour les verbes qui expriment clairement et uniquement un état, le sujet du permansif ne peut être agent; mais il est des verbes où la diathèse n'est pas déterminée par l'emploi du permansif. Ainsi le permansif de asabu "habiter, demeurer, résider", asbaku, peut vouloir dire "je (me) suis installé" ou "j'ai été installé"; il aboutit à "je réside": le sens fondamental est "il y a eu installation quant à moi". Il serait donc peut-être plus exact de dire que le sujet est le siège du procès puisque, par l'emploi du permansif, il y a effacement, semble-t-il, des participants.
- 6.2. La neutralisation de la diathèse dans les formes de

permansif est claire dans certains énoncés :

ex.21: <u>inuma ištu ITU.5 kussu ikkalaminarkabti-ia</u>
maintenant depuis 5 mois froid mange chars -de moi

<u>Šebrū-ni</u> sīsū -ia mītū-ni sābū -ia se sont brisés chevaux-de moi sont morts troupe-de moi

haliq u anāku annakīa lū ašbāku

est perdue et moi ainsi certes je suis posté (=Voici 5 mois que le froid sévit : mes chars se brisent (/se sont brisés/ont été brisés), mes chevaux sont morts (/se meurent), ma troupe s'effrite (/est perdue) et moi je tiens le blocus).

En fait le permansif exprime la situation du général qui résulte du fait qu'il y a eu bris de chars, morts de chevaux, effritement de la troupe.

Il y a donc effacement des participants car il y a effacement du procès en lui-même au profit du constat de la situation qu'il a engendrée :

ex.22: ardu -ia sunu ina tuppi -ia kanki
serviteurs-de moi eux sur tablette-de moi scellée

šatrū

ils sont inscrits/ils ont été inscrits (=ce sont mes serviteurs : ils sont incrits sur ma tablette scellée).

Ce qui importe ici est bien le statut juridique des serviteurs, dont témoigne l'inscription de la tablette scellée.

7. Expression d'un état, d'une situation résultant d'un procès, le permansif peut, de ce point de vue, être

rapproché du parfait. Ce qui les distingue est que le parfait prend en compte le procès qui est au point de départ et ses participants alors que le permansif les rejette au second plan.

- 7.1. L'expression donnée aux deux possibilités évoquées lors d'un procès instruit pour déterminer les responsabilités à propos du naufrage d'un bateau illustre cette distinction.
 - ex.23: NP iqtabi ma ina kari eleppa-su hepi

 NP a dit : "Contre quai bateau-de lui s'est brisé

u amel Ugarit akanna iqtabi ma NP ana danni mais homme Ugarit ainsi a dit : "NP par violence

uhtapi-mi

a brisé ".

(=NP a dit : "c'est contre le quai que son bateau s'est brisé"; mais l'Ugaritain a parlé ainsi : "C'est NP qui par violence (l')a brisé").

NP a affirmé que le bris du bateau était accidentel : c'est un regrettable état de fait dont personne -et surtout pas lui- ne peut être tenu pour responsable : le permansif est employé. Son adversaire, en revanche, considère le procès et ses participants ; il lui importe de préciser qui a provoqué le bris du bateau -et doit donc en compenser la perte- : il a recours au parfait.

7.2. La différence entre parfait et permansif (d'emploi proche mais non, dans la majorité des cas, interchangeable) n'est pas la même à l'actif et au passif (voix IV). En effet, à la voix IV, le parfait -très rarement attestéprésente une opposition aspecto-temporelle binaire : l'accompli exprime les procès passés, l'inaccompli les procès futurs. Le permansif de valeur stative, quant à lui, remplit tout le champ du présent et du résultatif. En revanche, à l'actif, l'inaccompli exprime futur et présent,

le parfait partageant partiellement avec le permansif l'expression d'un procès antérieur à un autre procès (dont il est souvent donné comme la cause) ou d'un état découlant d'un procès initial:

actif	passif
iprus	ipparris
	paris
iparras	ipparras
	iprus iptaras é) nt)

7.3. En outre, verbes d'état et verbes d'action n'y ont pas le même partage des temps.

7.3.1 Dans les verbes d'état, le permansif est plus fréquent que le parfait pour exprimer un état, une situation qui dure et qui est la "toile de fond" de procès ponctuels. Mais tous deux peuvent fournir le contexte soit purement temporel soit logique de ces procès : le parfait a pour fonction essentielle d'indiquer une antériorité; ce peut également être celle du permansif mais, en ce cas, l'état qui en résulte peut se prolonger jusque et y compris dans le présent, alors que le parfait appartient tout entier au passé. Le permansif est donc employé soit pour exprimer les circonstances du procès central soit comme élément central de l'énoncé:

ex. 24 : amāte ša ... tadbuba alteme — šunu

paroles que tu as prononcées j'ai entendu-elles

hadâku danniš

Je m'en suis réjoui / j'en suis réjoui beaucoup

(= les paroles que tu as prononcées, à les entendre, je (me) suis beaucoup réjoui).

hadâku traduit l'état d'esprit dans lequel le roi d'Assyrie écrit au roi d'Ugarit. C'est dans ce contexte psychologique que s'inscrit la suite de la missive et le déroulement des faits qui y sont exposés.

Dans un tel contexte, le parfait n'est pas attesté dans les archives de Ras Shamra; en revanche, à peu près à la même époque, à Boghaz-Koi, on trouve :

ex. 25 : amate ša šarri bēli —ia altemē-ma paroles du roi seigneur-de moi j'ai entendu

ahtadû

je me suis réjoui.

(=J'ai entendu les paroles du roi, mon seigneur, (et) je m'en suis réjoui).

L'effet des paroles est ici donné comme appartenant au passé - la joie ainsi provoquée est l'origine de l'attitude du roi-, alors que dans précédente lettre il n'était pas déterminé dans le temps et sa durée n'était pas délimitée.

7.3.2 Pour les verbes d'action, parfait et permansif peuvent également exprimer un antécédent logique ou chronologique, mais, dans cet emploi, le parfait est plus fréquent. Il se caractérise par le fait de pouvoir comporter plus d'un actant alors que le permansif, même lorsqu'il est de sens actif, est mono-actanciel. Par ailleurs, le parfait est employé lorsque le procès est considéré comme appartenant au laps de temps envisagé ; le permansif exprime seulement l'état résultatif de ce procès sans prendre en compte le procès lui-même.

On comprend ainsi que le permansif de certains verbes ait une signification dérivée par rapport au sens de base de la racine : le permansif de habalu "emprunter" (à la forme II)

a le sens spécifique "être débiteur" :

ex.25°: mimma la habbulaku

quelque chose non je suis débiteur

(=je ne dois rien).

Le verbe <u>nakāru</u> signifie "être hostile": le permansif est fréquemment employé pour exprimer une attitude inimicale passée, présente ou même future, suivant les contextes, tandis que le parfait se rencontre pour un acte inimical passé qui a entraîné des conséquences (ex. <u>uttakirassi</u> à propos du rapt d'une princesse, considéré comme un <u>casus</u> <u>belli</u>).

De même, le permansif de <u>paqadu</u> "faire confiance", "confier" signifie-t-il "avoir confiance" par opposition à "faire un acte témoignant la confiance":

- ex.27: <u>**sarru amTla ... ana qāti -ia iptaqad</u>

 roi homme vers main-de moi il a confié

 (=Le roi a remis l'homme entre mes mains).

Dans les actes réglant des affaires financières, le permansif est employé lorsque l'on considère la situation comme réglée (<u>salim</u> " c'est réglé"), mais c'est le parfait qui exprime ponctuellement le versement de l'argent qui règle une telle affaire (<u>2 kaspa ana mar NP ultallimi</u> "j'ai remboursé intégralement les 2 (sicles) d'argent au fils de NP", avec le parfait II du même verbe <u>salamu</u> "être entier, complet, intact")

Ainsi la valeur proprement résultative du permansif peut le spécialiser dans une signification précise face au parfait de valeur plus nettement active. 7.4 La possibilité pour le permansif d'avoir une valeur active dut évoluer et être pessentie différemment divers dialectes akkadiens : M. ROWTON a montré comment babylonien standard, babylonien et en permansif leqi (de lequ "prendre") pouvait permuter pour exprimer le résultat d'une le parfait ilteqi acquisition du point de vue de l'agent et comment permansif de valeur active y est fréquent pour les verbes de possession maharu, ahazu. En revanche, à Ugarit, le verbe lequ , très fréquent dans les contrats, apparaît toujours au parfait, jamais au permansif, pour exprimer l'achat d'un bien par un nouveau propriétaire ; de même pour y est attesté uniquement "prendre" : le permansif sabtu avec une valeur passive (ašar-šunu ... lu sabtu "que leurs emplacements...soient pris").

L'emploi du parfait, plutôt que celui du permansif, se comprend s'il est exact que le permansif estompe le procès lui-même et ses participants au profit de la situation qu'il crée ; a contrario, lorsque l'accent porte sur un participant, le parfait se justifie : lorsqu'un acte d'achat stipule que "NPA et NP2 ont acquis (iltequ) 4 arpents de terre", l'accent porte sur les nouveaux propriétaires (pour lesquels l'acte est rédigé) et non sur l'achat lui-même.

7.5.1 Il est évident que le sens de certains verbes ne permet pas l'effacement du procès, tandis que, pour d'autres, le glissement à une valeur résultative est facile. Ainsi le verbe asabu "installer, habiter" est-il le plus souvent au permansif. asib "il réside" relègue au second plan la diathèse du procès initial. "Il réside" peut découler aussi bien de "il s'est installé" que de "il a été installé". En revanche, dans les archives d'Ugarit, les verbes de

mouvement (<u>alāku</u>, (<u>w</u>)arû, <u>bā'u</u>, <u>namāšu</u>) ainsi que les verbes d'envoi (<u>šapāru</u> et <u>abālu</u>) se trouvent souvent au parfait, jamais au permansif.

7.5.2 Pour certains verbes, l'usage a pu jouer un rôle qui nous échappe. Ainsi en est-il pour les verbes exprimant le souhait : hašāhu est attesté au permansif (atta minummê hašhāta ana muhhi-ia tašappara "toi, quoi que ce soit que tu désires (perm. 2ème masc. sg.), tu me l'écriras"), tandis que erēšu ne l'est pas : il est soit dans une expression avec un substantif de même sphère sémantique (minummê sibûtu ša atta terešani anāku luddinakku "quelque désir que tu souhaiteras, moi je te le donnerai") soit au parfait (Lurai ana Šamšī kurummata ēteršu "la ville de Ura a demandé du ravitaillement à Mon-Soleil").

De même le verbe rehû "rester (à charge)" est-il toujours au parfait alors qu'il est employé en parallélisme avec un permansif du verbe salāmu "etre entier, complet" dans les tablettes de compte : (pour telle livraison) salim c'est complet ... (tel montant d'argent ou de grain) irteha reste à liver".

- 7.5.3. Pour quelques verbes, assez rares, la forme du permansif et celle du parfait semblent permuter librement : <u>anih</u> (perm.) et <u>Ttanah</u> (parf.) se trouvent dans des formules similaires au sens de "il est dévoué" :
- ex.28 : NP ana šarri anih "NP est dévoué au roi".
- ex.29: NP itti nakri-ia nakir u itti salami-ia

 NP avec ennemi-de moi il est ennemi et avec ami-de moi

salim ana Samši itanah u rikilta il est ami vers Mon-Soleil il s'est dévoué et lien

salama nasir amitié il garde (= NP est l'ennemi de mes ennemis et l'ami de mes amis, il est tout dévoué à Mon-Soleil et il est respectueux de l'accord d'amitié).

Dans cette séquence, l'attitude du roi d'Ugarit est exprimée par des verbes au permansif, sauf le verbe <u>anāhu</u>. Malgré la similitude avec l'exemple précédent, peut-être faut-il ne pas mettre <u>itanah</u> sur le même plan que les permansifs de la phrase : c'est en raison de son dévouement envers le roi hittite qu'il respecte l'accord d'amitié et d'alliance.

- 7.5.4 Il est intéressant de noter que le verbe zakū "être libre" est au permansif lorsqu'il présente l'acte d'affranchissement du point de vue du bénéficiaire dont le statut juridique est désormais changé (NP zaki "NP a été affranchi/est libre") mais que, de façon constante dans le formulaire juridique, on trouve l'accompli (à la voix II transitive) lorsque l'acte est présenté du point de vue de son instigateur (NP uzakki NP "NP a libéré NP ") : une fois l'affranchissement prononcé, considère-t-on que l'acte n'a plus d'implication pour l'ancien propriétaire?
- **8.** Dans de nombreux contextes, il est clair que l'emploi du permansif dénote une visée subjective dans laquelle le sujet, ou plus généralement, l'énonciateur est impliqué, le parfait ayant au contraire une connotation plus objective. Certains indices font ainsi supposer que l'emploi du permansif devait être très expressif dans la langue parlée, pour autant que nous en ayons des traces dans notre documentation:
- ex.30: enuma anaku danniš amtaras uban lū lorsque moi fortement j'ai été malade doigt certes
 - la mitaku inanna ištu mursi -ia abtalut non je suis mort maintenant hors maladie-de moi j'ai guéri (= Lorsque j'ai été très malade, (il s'en ait fallu d')un doigt (que) je ne meure ; maintenant j'ai guéri de ma

maladie).

- 8.1. L'usage fréquent du permansif dans l'expression de l'optatif peut être relié à cette valeur subjective. Les exemples en sont multiples dans la documentation d'Ugarit (du type <u>itti-ia lū tābāta</u> "à mon égard puisses-tu être bien disposé").
- 8.2. On pourrait aussi y rattacher l'expression fréquente du "ventif", "mode" de l'akkadien qui exprime un mouvement vers le locuteur, que ce mouvement soit physique, grammatical ou psychologique. Ainsi dans la lettre du général décrivant sa situation critique, les permansifs ont le suffixe du ventif : "mes chars m'ont été brisés, mes chevaux me sont morts, ma troupe m'a été perdue" = pour moi/pour mon malheur, il y a bris de mes chars, mort de mes chevaux, perte de ma troupe".

Ainsi, bien que difficile à saisir, le permansif semble avoir pour valeur propre d'être étroitement lié à la visée.